



Pour publication immédiate : 01/10/2018

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE LE RELÈVEMENT DE LA LOI SUR RELEVER L'ÂGE MAINTENANT EN VIGUEUR

Une disposition retire du système de justice pénale pour adultes les jeunes de 16 ans qui ont commis des actes criminels à compter du 1er octobre à minuit et interdit aux jeunes de 16 et 17 ans d'être incarcérés à Rikers Island

Des orientations budgétaires essentielles, des outils de planification et formations fournis aux intervenants locaux

La législation budgétaire de l'année fiscale 2018 représente une étape importante dans les efforts déployés par le Gouverneur Cuomo pour assurer un système judiciaire plus juste et équitable

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui le relèvement de la loi sur Relever l'âge (Raise the Age) maintenant en vigueur. La loi exclut aujourd'hui du système de justice pénale pour adultes les jeunes de 16 ans qui ont commis un acte criminel à partir de minuit et les place dans des milieux adaptés à leur âge où ils peuvent recevoir les services et les traitements nécessaires pour éviter la récidive. Les jeunes de 16 ans qui sont arrêtés pour des infractions non violentes auront les mêmes possibilités de réorientation et de services communautaires que les jeunes de 15 ans et moins. En attendant, les jeunes de 16 ans accusés d'infractions graves seront traités comme des adolescents délinquants dans un tribunal pénal pour adolescents et placés dans des centres de détention sécurisés spécialisés pour adolescents au lieu de prisons pour adultes. La loi s'étendra aux jeunes de 17 ans le 1er octobre 2019.

« Au moment où le Président Trump et le gouvernement fédéral nous font reculer, New York va de l'avant avec une réforme audacieuse de la justice pénale », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « En relevant l'âge de la responsabilité pénale, New York met fin à une injustice qui frappe de façon disproportionnée les personnes de couleur et prouve une fois de plus que nous sommes le précurseur pour le pays. À New York, nous ne cesserons jamais de nous battre pour une société plus égale et plus juste pour tous. »

« New York est à la tête du pays avec son programme ambitieux et progressif, tandis que l'administration Trump et les républicains à Washington continuent de menacer nos progrès et nos valeurs », **a déclaré la Lieutenante-Gouverneure Kathy Hochul.**

« Nous relevons l'âge de la responsabilité pénale pour retirer les jeunes de 16 et 17 ans

du système de justice pénale pour adultes et les placer dans des établissements offrant des services et des traitements appropriés. Nous avons défendu cette cause pour mettre fin à l'injustice de traiter les adolescents comme des adultes. Nous devons maintenant étendre la justice et l'équité à ceux qui sont détenus avant le procès simplement parce qu'ils ne peuvent pas payer leur mise en liberté sous caution. Nous continuerons de nous battre pour faire en sorte que les personnes de couleur et les personnes vivant dans des communautés aux besoins élevés aient des chances égales de vivre pleinement leur vie. »

Ces mesures législatives ont été adoptées dans le cadre du budget de l'année fiscale 2018 et représentent une étape importante dans les efforts déployés par le Gouverneur pour assurer un système judiciaire plus juste et équitable.

La mise en œuvre résulte du travail d'une équipe multi-agences comprenant le Bureau des enfants et des Services à la famille (Office of Children and Family Services, OCFS), Division des services de justice pénale (Division of Criminal Justice Services, DCJS), Commission d'État des services correctionnels (state Commission of Correction), le Département des services correctionnels et de la supervision communautaire (Department of Corrections and Community Supervision, DOCCS), et la Division du budget (Division of the Budget). L'équipe a également travaillé en étroite collaboration avec le Bureau d'administration des tribunaux de l'État (state Office of Court Administration) et a fourni des conseils aux comtés locaux en matière de planification et de remboursement, entrepris des projets d'immobilisations, augmenté les effectifs, offert de la formation et finalisé la réglementation des établissements de détention locaux. L'OCFS s'est associé au Département de l'éducation de l'État (State Education Department) pour mettre en œuvre une approche éducative en matière de détention et de placement.

Pour mettre en œuvre le programme Relever l'âge, l'OCFS et le SCOC ont élaboré des règlements qui traitent des exigences minimales requises pour construire, pour le personnel, pour exploiter et pour certifier les établissements de détention sûrs spécialisés, compte tenu des commentaires des intervenants.

Distribution d'outils locaux de planification et d'orientation fiscale

Depuis que le Gouverneur Cuomo a signé la loi, l'équipe de mise en œuvre de l'État a fourni à l'État des informations, un soutien et des conseils. L'équipe a élaboré des guides de planification et des guides budgétaires, visité des comtés, rencontré des organismes communautaires, partagé des projections de données et guidé les comtés dans l'élaboration d'options régionales pour les jeunes entrant dans le système. Les agences ont formé des agents de probation et fait des présentations à des dirigeants de comté, des administrateurs, des commissaires des services sociaux, des avocats, des administrateurs en santé mentale, des responsables de l'application de la loi, des procureurs de district, des juges, des professionnels du règlement des litiges, des fonctionnaires d'aide sociale et des associations professionnelles représentant des comtés et des travailleurs du service public.

Le Gouverneur Cuomo s'est engagé à verser 100 millions de dollars pour soutenir le programme Relever l'âge dans son discours sur l'État de l'État de 2018 et a obtenu le

financement dans le budget de l'État. L'État de New York remboursera aux comtés la totalité des coûts si les dépenses globales demeurent inférieures au plafond fiscal de 2 %. Les comtés qui dépassent le plafond peuvent recevoir un remboursement intégral s'ils démontrent qu'ils éprouvent des difficultés financières. Le financement soutiendra des services complets de réorientation, de probation et de programmes pour les jeunes.

Tous les formulaires nécessaires pour que chaque comté puisse attester qu'il respecte le plafond fiscal, démontrer ses difficultés financières et remplir les plans fiscaux locaux de remboursement sont disponibles en ligne.

Huit ans de réforme de la justice pour mineurs

Relever l'âge repose sur huit années de réforme de la justice pour mineurs dans l'État de New York, où les programmes de réorientation et les alternatives communautaires rendent nos communautés et notre État plus sûrs. Les arrestations de mineurs ont baissé de 22 % cette année. Depuis 2010, les arrestations de jeunes de 16 et 17 ans ont diminué de 62 %, les détentions ont diminué de 56 % et les placements de mineurs ont diminué de plus de la moitié. Le nombre d'admissions de jeunes en probation a diminué de 36 % depuis 2013 et le nombre d'affaires de probation pour mineurs ouvertes a diminué de 44 % depuis cette année-là.

La loi sur Relever l'âge comprend également une disposition entrée en vigueur l'an dernier qui permet aux personnes reconnues coupables de certains crimes non violents et non sexuels, qui sont mineurs, de voir leur dossier sous scellé, pour peu que leur dossier soit conservé pendant 10 ans sans trace d'infection. Les personnes qui ont été incarcérées peuvent demander que leurs dossiers soient scellés 10 ans après la date de leur libération si elles n'ont pas été arrêtées. Au 31 août 2018, un total de 549 personnes avaient des dossiers scellés dans tout l'État.

L'État de New York a également créé l'Institut de justice des mineurs (Youth Justice Institute), un partenariat avec l'Université d'Albany (University at Albany) et supervisé par un comité exécutif coprésidé par les commissaires de la DCJS et de l'OCFS. L'Institut offre une formation aux prestataires de services à la jeunesse publics et privés afin qu'ils puissent mieux servir les enfants, les adolescents et les jeunes adultes de moins de 24 ans qui sont impliqués dans le système de justice pénale de l'État. L'Institut mènera également des recherches pour faire progresser les initiatives de prévention et d'intervention qui, en bout de ligne, contribueront à réduire le recours à l'incarcération et à briser les cycles de la récidive.

La Commissaire intérimaire d'OCFS, Sheila J. Poole, a déclaré : « Relever l'âge est une réponse indispensable au problème de traiter les enfants comme des adultes et de les exposer aux établissements correctionnels pour adultes. Dans nos centres de traitement résidentiels, les jeunes recevront des services de gestion de cas, des thérapies, des services cliniques médicaux et de santé mentale, une formation professionnelle et une éducation. Tous les services seront fournis sur place selon un modèle de soins thérapeutiques conçus pour réadapter les jeunes et les mettre sur la voie de la réussite ».

Le Commissaire intérimaire du DOCCS, Anthony J. Annucci, a déclaré : « Le Département se fonde sur la vision du Gouverneur visant à Relever l'âge de la responsabilité pénale dans l'État de New York et à créer un meilleur environnement pour les adolescents délinquants de l'État. Le DOCCS gère maintenant deux établissements pour adolescents délinquants et continue d'en mettre un troisième en place afin de loger convenablement ces adolescents et d'offrir des programmes et des services fondés sur des preuves pour les aider à développer leurs aptitudes sociales tout en les préparant à une future transition vers leur vie en communauté ».

Le Commissaire adjoint exécutif de la DCJS, Michael C. Green, a déclaré : « Relever l'âge de la responsabilité pénale à 18 ans est un changement historique dans l'État de New York. Il s'agit d'une occasion d'adopter des pratiques exemplaires et d'offrir un dépistage précoce, des interventions et des services pour aider les jeunes à réussir plutôt que de les exposer au système des adultes, au monde carcéral et aux prisons. Nous poursuivons nos efforts pour travailler en collaboration avec nos partenaires locaux, y compris les services de probation, afin de rendre cette transition aussi transparente que possible et de veiller à ce que tous les jeunes aient la possibilité de réaliser leur potentiel ».

Le Président de la Commission des services correctionnels, Allen Riley, a déclaré : « Depuis l'adoption de Relever l'âge l'an dernier, la Commission a travaillé sans relâche avec les agences partenaires et les parties prenantes pour créer des centres de détention pour mineurs spécialisés et sécurisés pour les jeunes plus âgés. La Commission a adopté des règlements régissant la construction, la rénovation, la certification et l'exploitation de ces nouveaux établissements. En outre, la Commission et l'OCFS ont commencé à certifier ces établissements et superviseront et surveilleront leurs opérations pour s'assurer que les délinquants adolescents sont traités avec humanité et en toute sécurité ».

La Juge en Chef, Janet DiFiore, a déclaré : « Les tribunaux de l'État de New York ont travaillé sans relâche pour se préparer à cette loi révolutionnaire. Nous avons créé et doté en personnel de nouvelles sections pour les jeunes, augmenté les procédures des tribunaux de la famille, en particulier dans la ville de New York, pour les adolescents plus âgés que le tribunal va maintenant traiter, et élargi l'accès au tribunal pour les jeunes arrêtés après les heures de bureau afin qu'ils puissent se présenter devant des juges du tribunal pénal spécialement formés pour être entendus rapidement sur leur statut de détention. De plus, nous avons créé un nouveau système de gestion de cas pour suivre de près et fournir des données à l'échelle de l'État concernant tous les jeunes qui ont l'âge requis. Nos juges et notre personnel non judiciaire sont bien formés et préparés ».

L'équipe multi-agences de l'État continuera d'engager les autorités locales et de comté à fournir des conseils et un soutien pour faire de l'adoption de cette loi historique un succès pour les gouvernements locaux et d'État. Surtout, Relever l'âge permettra aux jeunes de recevoir les interventions et les traitements nécessaires dans des milieux adaptés à leur âge et à leur développement, ce qui les mènera sur la voie de devenir des citoyens actifs dans leur communauté.

Pour plus d'informations sur Relever l'âge : <https://www.ny.gov/programs/raise-age-0>

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

[SE DÉSINSCRIRE](#)